## **NOUVELLES COMMUNALES**

Aperçu des décisions du Conseil communal du 12 avril 2017

Considérant les auditions menées et les grilles d'évaluation relatives, le Conseil communal a nommé à l'unanimité : M. Nicolas Sierro, domicilié à Savièse, directeur à plein temps des écoles primaires et du cycle d'orientation de la Commune de Savièse, avec une entrée en fonction au 1<sup>er</sup> août 2017.

Tenant compte des évaluations effectuées par la crèche-nursery et de sa proposition, le Conseil communal a nommé la jeune Léa Riquen, domiciliée à Savièse, apprentie assistante socio-éducative, avec une entrée en fonction en août prochain.

Le Conseil communal a attribué à la société MD Consult l'audit de l'ensemble du portefeuille d'assurances de la Commune de Savièse.

L'approvisionnement de la halle des fêtes, en boissons rafraîchissantes, avec ou sans alcool, est confirmée auprès de la maison A Emery SA qui dispose de la logistique nécessaire pour les fournitures, les livraisons et les redditions. L'approvisionnement en bières artisanales et en vins est laissé au libre choix des occupants des bâtiments concernés par le futur contrat à établir avec la maison A. Emery SA (la halle de fêtes, la maison de Commune, le home et le centre scolaire). La maison A. Emery SA assure également les fournitures, les livraisons et les redditions pour les marques de boissons, alcoolisées ou non, désignées sponsors d'une manifestation.

Le Conseil communal a donné son accord pour améliorer la desserte en transports publics par bus pour deux périodes tests en 2018 et 2019.

Le projet prévoit les nouvelles courses suivantes :

- pour des arrivées à Sion à 6.50, respectivement à 7.45 (étudiants)
- pour une arrivée à Savièse à 9.05, prise en charge des écoliers des bas de Savièse
- pour une arrivée à Sion à 13.17
- pour une arrivée à Savièse à 14.05, prise en charge des écoliers des bas de Savièse
- pour une arrivée à Sion à 17.17, activités en ville à la sortie des écoles
- pour une arrivée à Savièse à 18.15
- pour une arrivée à Sion à 21.05
- pour une arrivée à Savièse à 22.15, volonté de l'Etat du Valais pour prolonger les activités en ville

Le Conseil communal a attribué un mandat, respectivement au bureau technique sd ingénierie par M. Xavier Mittaz pour établir un rapport d'évaluation sur les maçonneries et au bureau Tera pour l'élaboration du plan du Château de la Soie afin de livrer sur format informatique les données issues des relevés en 3D et de la géophysique.

Le Conseil communal a donné son accord pour la pose d'un panneau d'information à l'entrée du site historique du Château de la Soie, rappelant certaines règles à respecter.

Un exercice d'évacuation impliquant tous les partenaires sera organisé en fin novembre de cette année pour les occupants des chalets situés dans le secteur des mayens de la Zour.

La place qui se trouve au départ du chemin du Prabé ne sera plus être déblayée en période hivernale. Son accès est interdit avec la présence d'un amoncellement de neige au départ du chemin. Le principe appliqué cette année sera maintenu.

Certaines zones de la vallée du Sanetsch sont particulièrement dangereuses en hiver. Un courrier sera adressé en automne 2017 pour sensibiliser les propriétaires et les habitants des lieux.

Le Conseil communal a décidé de revoir les amendes prononcées contre les personnes dénoncées pour avoir déposé de manière illégale des déchets dans les centres de collecte des déchets. CHF 250.—pour les personnes domiciliées et CHF 400.—pour les personnes non domiciliées, le Conseil communal étant compétent pour appliquer une amende variable selon les circonstances. Cette décision entrera en vigueur au 1er janvier 2018, soit à la même date que l'introduction de la taxe au sac.

A la suite de la démission de la titulaire, le centre-médico-social du Coteau met au concours le poste de secrétaire à temps partiel (60 à 70 %).

Le Conseil bourgeoisial a préavisé favorablement :

- la fourniture des filets paravalavanches à l'entreprise Pfeifer Isofer AG,
- la pose des filets paravalanches à l'entreprise Sébastien Cheseaux SA.

Ces mandats sont subventionnés à 85% par la Confédération et le Canton.

Le laboratoire cantonal a délivré pour 2017 l'autorisation d'exploiter et de fabriquer pour l'alpage de Tsanfleuron, pour autant que les travaux annoncés soient réalisés.